## Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif PARTIE A

## IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR05M9OP001
Intitulé	PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL POUR LA MISE EN
	ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN
	METROPOLE ET OUTRE-MER
Version	2022.0
Date d'approbation du	
rapport par le comité de	
suivi	



ID	ENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. 2,	VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragrapit article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
	2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les nstruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs	4
3.	RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	6
	3.1. Vue d'ensemble de la réalisation	
	Fableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ et l'IEJ REACT-EU par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, annexes I et II du règlement FSE) - 1 / 8ii	10 11 13 14 15 16 17 18 19 19
4.	Γableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles	
6	INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, Y MPRIS AU TITRE DE REACT-EU, LE CAS ÉCHÉANT	
7.	RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	.32
8.	RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	.33
9. M	Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS ENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	.34
	PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 3/2013]	
	10.1. Grands projets	
11 ar		et
	Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	42 icle 42

11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme
	ORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, APHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/201343
12.1. évaluati	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des ons
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie munication
règlement	TONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)
CONTEN	ORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU U ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième ints a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]47
territori	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement ons confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements aux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du mme opérationnel
	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et éficiaires à gérer et à utiliser les Fonds
14.3. 14.4.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales
ou d'exc	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant
	ORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article raphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]49
16. CRC	DISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)50
	OBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE ORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]51
18. INIT	CIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° (le cas échéant)]
Document	s53
Résultats o	de la dernière validation

- 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU REGLEMENT (UE)  $\rm N^\circ$  1303/2013]
- 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Initialement prévu pour les années 2014 à 2017, l'IEJ a été prolongée et abondée plusieurs fois jusqu'en 2020. En 2020, un dernier abondement est venu augmenter les ressources du programme, pour une enveloppe de crédits IEJ atteignant de 336 M€ environ et une enveloppe IEJ-FSE de 674,3 M€.

Vingt-deux territoires sont éligibles au PON IEJ:

- Les régions Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte, éligibles depuis 2014;
- Les régions Alsace, Bourgogne et Corse, éligibles depuis 2018 ;
- Les départements des Bouches-du-Rhône (en région Provence-Alpes-Côte d'Azur), Haute-Garonne (en région Midi-Pyrénées) et Seine-Saint-Denis (en région Ile-de-France), éligibles depuis 2014 ;
- Les départements du Var (en région Provence-Alpes-Côte d'Azur), Moselle et Meurthe-et--Moselle (en région Lorraine) éligibles depuis 2018.

Alors qu'ils accusaient précédemment un retard, la dynamique de programmation s'est accélérée en prévision de la clôture dans les territoires éligibles depuis 2018, jusqu'à rattraper les taux de programmation des territoires éligibles dès 2014, à l'exception de la Lorraine qui accuse un retard notable (16,9% de taux de programmation UE). Ce retard est cependant peu important au regard de la totalité du programme, les crédits alloués à ce territoire ne représentant que 0,34% du PON IEJ.

Fin 2022, la programmation atteignait 113,4 % de la dotation en coût total : l'évolution par rapport à l'année précédente est faible, en cohérence avec le fait que la programmation IEJ devait initialement s'achever en décembre 2020. L'autorité de gestion a visé un taux de programmation compris entre 110 et 115 % pour tenir compte d'un niveau de sous réalisation assez important.

Le nombre de demandes de paiement et de CSF continuent d'augmenter, et le taux de certification s'élève à 90 % fin 2022, soit six points de plus que fin 2021.

Alors que le montant total moyen d'une opération s'établissait à 600 000 euros de 2014 à 2016 (hors volet national) et, qu'après avoir chuté entre 2018 et 2020, il avait atteint 575 500 euros fin 2021, il tombe fin 2022 à 436 000 euros environ.

En revanche, la part des montants UE des avenants aux opérations entre 2018 et 2022, sur le total programmé, a nettement augmenté. Les territoires ont saisi l'opportunité de la prolongation pour permettre la montée en charge des opérations existantes et rattraper les effets de la crise sanitaire qui ont pu suspendre ou impacter un nombre important d'opérations en 2020.

Seulement 166 participants sont entrés dans des opérations IEJ en 2022, il s'agit exclusivement de participants ayant bénéficié de la prolongation des opérations par voie d'avenants, accordée aux bénéficiaires ayant le plus subi les effets de la crise. Fin 2022, le nombre total de participants

accompagnés dans le cadre d'opérations financées par le PON IEJ est de 638 960 jeunes dans 760 opérations, ce qui est supérieur à la valeur cible prévue par le programme pour 2023. Sur ce total, environ 470 000 jeunes ont été accompagnés dans des opérations soutenues par le volet national.

Le profil des participants évolue peu par rapport au début de la programmation. Les participants entrés dans une opération en 2022 sont majoritairement inactifs (à 70%), néanmoins sur l'ensemble de la programmation les chômeurs représentent à l'entrée 83,3% des personnes accompagnées contre 16,7% d'inactifs. A noter qu'en 2022 les jeunes NEET intégrés dans des opérations IEJ sont également plus souvent d'origine étrangère ou né à l'étranger par rapport à l'ensemble des participants depuis de le début du programme : 48% des participants entrés en 2022 sont nés à l'étrangers, contre 19,7% en 2021.

Depuis 2017, les jeunes âgés de 26 à moins de 30 ans ont été rendus éligibles. La part des jeunes de cette tranche d'âge en 2022 est de 15,57% à l'entrée, soit 6% de plus qu'en 2021.

Le fait que cette tranche d'âge représente néanmoins moins de 10% des jeunes NEETS accompagnés sur l'ensemble de la programmation du PON IEJ s'explique notamment par le fait que :

- □ Certains dispositifs soutenus par l'IEJ en France (par exemple, "accompagnement intensif jeunes" de Pôle emploi, et la "garantie jeunes", deux dispositifs soutenus par le volet national du PON IEJ) représentent une part très importante du total des dispositifs soutenus en nombre de participants et s'adressent à des jeunes de moins de 26 ans ;
- □ De très nombreuses opérations sont portées dans les territoires par des missions locales, dont le public est âgé de 25 ans maximum.

NB: les données transmises ont trait à des valeurs relatives à l'ensemble des opérations programmées, que celles-ci aient été mises en œuvre totalement ou partiellement (opérations n'ayant pas donné lieu à une demande de paiement finale du bénéficiaire).

Les participants pris en compte pour le renseignement des valeurs des indicateurs sont ceux qui ont participé à des actions cofinancées pendant l'année de référence, indépendamment de la date à laquelle les données sont renseignées.

## 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi	L'Initiative pour l'emploi des jeunes représente une maquette de 674,3 M€ d'IEJ/FSE. Avec un taux UE programmé de 112,24%, soit 756 M€ de montant UE programmé, le PON IEJ a atteint le même niveau de programmation que le PON FSE (118% hors REACT-EU). Au total 760 opérations ont été programmées depuis le début de la programmation. Le taux de certification UE est de 89,2%, soit 601,4 M€, soit une augmentation significative par-rapport à 2021 (6% de plus).  Les régions les plus performantes en termes de programmation en métropole sont le Nord-Pas-de-Calais (123%), l'Ile-de-France (119%) et la Corse (109%), et les plus en difficulté sont la Lorraine (16%) et le Centre (55%). Les régions d'Outre-Mer ont une très bonne dynamique de programmation (autour de 120% en Martinique et Guadeloupe). Le volet central a programmé 17 opérations sur la programmation et atteint 126% de taux de programmation, notamment à travers l'accompagnement intensif des jeunes mis en œuvre par Pôle Emploi, la Garantie jeunes mise en œuvre par la DGEFP et le dispositif Cap' Jeunes mis en œuvre par France Active.
		Depuis le début de la programmation 638 960 jeunes ont été accompagnés, dont 166 en 2022. L'année 2022 correspond à la dernière année de réalisation de l'IEJ, il donc normal qu'il y ait peu de nouvelles entrées de participants.
		Le programme affiche des résultats positifs en termes d'accès à l'emploi ou à la formation, effets qui se renforcent au fil du temps, comme le montre le suivi à 6 mois des participants. En 2022 à l'entrée dans l'opération 70% des jeunes sont inactifs, et près de 68% ont achevé l'opération. Parmi ceux qui abandonnent, 50% l'ont fait pour un emploi, un stage ou une formation, ce qui reste une sortie positive malgré l'abandon. Sur l'ensemble des participants, 27,8% sortent en tant que demandeurs d'emploi, ce qui est une amélioration vis-à-vis de leur statut d'inactifs à l'entrée, et 19,2% sortent en étude ou en formation.
2	Assistance technique	

#### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi
Priorité	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris
d'investissement	les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

# Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ et l'IEJ REACT-EU par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, annexes I et II du règlement FSE) - 1/8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs	Unité de mesure pour les	Vale	ur cible (20	(23)	V	aleur cumul	ée	Ta	ux de réali	2022		
		utilisés comme base pour la fixation des	valeurs de référence et les											
		valeurs cibles	valeurs cibles						1					
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Nombre	363 926,00			336 618,00			0,92				
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un		Nombre	162 497,00			244 844,00	124 897,00	119 947,00	1,51				
	apprentissage ou un stage au terme de leur participation													
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une		Nombre	112 754,00			228 217,00	116 747,00	111 470,00	2,02				
	qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation													
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son		Nombre	99 379,00			85 145,00	44 940,00	40 205,00	0,86				
	terme													
CR05			Nombre	44 324,00			55 259,00	28 457,00	26 802,00	1,25				
	formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation													
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui		Nombre	30 793,00			51 425,00	26 624,00	24 801,00	1,67				
	obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur													
	participation													
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention		Nombre	69 561,00			67 444,00	38 820,00	28 624,00	0,97				
	soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme													
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi,		Nombre	27 216,00			43 618,00	25 514,00	18 104,00	1,60				
	un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation													
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une		Nombre	24 106,00			39 965,00	23 274,00	16 691,00	1,66				
	formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant,													
	au terme de leur participation													
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une		Nombre	10 887,00			64 914,00	34 781,00	30 133,00	5,96				
	qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation													
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		Nombre	46 632,00			209 224,00	113 408,00	95 816,00	4,49				
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		Nombre	349,00			3 454,00	2 089,00	1 365,00	9,90				
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						36 925,00	21 062,00	15 863,00					
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						60 926,00	34 713,00	26 213,00					
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						30 771,00	18 121,00	12 650,00			1		
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						195 658,00	99 586,00	96 072.00					
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation,			İ			107 021,00		49 896,00					
2200	une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre						22. 321,00	2. 125,00	., 5,0,00					
	indépendant, au terme de leur participation													
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur						209 224,00	113 408.00	95 816.00					
	participation						,	1						
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin						0,00	0,00	0.00					
	de leur participation						0,00	0,00	0,00					
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après			İ			0.00	0.00	0.00	ì		1		
01130	la fin de leur participation						5,00	5,00	0,00					
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la			İ			79 303,00	43 751,00	35 552,00	ì		1		
2.00	fin de leur participation						,, 505,00	.5 ,51,00	55 552,00					
			l .	1	l	·					1	1		

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés	20	2021		20	20	19	20	18	2017		20	016
		comme base pour la fixation des valeurs cibles												
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR0	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		1 422,00	1 297,00	23 655,00	21 267,00	36 031,00	33 594,00	26 726,00	24 259,00	37 809,00	35 044,00	29 347,00	27 113,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	20	21	20	)20	20	19	20	18	20	17	20	16
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			Femmes		Femmes
	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		871,00	761,00	20 595,00	,	23 182,00	,	,		21 783,00	·		, , , , ,
	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		1 039,00	941,00		, , , , ,	20 933,00	, , , , , ,	15 710,00	,	18 790,00	,	,	,
	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		398,00	361,00	3 896,00	3 713,00	8 685,00	8 257,00	7 925,00	7 097,00	9 953,00	8 975,00		
	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		256,00	216,00	3 284,00	3 259,00	4 879,00	4 928,00	4 450,00	4 300,00	5 572,00	5 193,00	5 851,00	5 420,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		276,00	250,00	2 821,00	2 859,00	4 350,00	4 408,00	3 947,00	3 758,00	4 607,00	4 464,00	6 295,00	5 591,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		1 530,00	1 002,00	3 395,00	2 504,00	8 767,00	6 972,00	5 903,00	4 567,00	8 246,00	6 013,00	6 054,00	4 549,00
	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		990,00	610,00	2 286,00	1 649,00	5 124,00	3 740,00	3 221,00	2 441,00	5 604,00	4 085,00	4 497,00	3 388,00
	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		849,00	532,00	2 072,00	1 495,00	4 524,00	3 438,00	2 869,00	2 095,00	4 478,00	3 479,00	4 411,00	3 282,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		391,00	299,00	6 097,00	5 226,00	5 608,00	4 926,00	6 511,00	5 901,00	7 945,00	7 615,00	6 427,00	4 621,00
	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		1 294,00	990,00			,	16 317,00	26 448,00	- ,	28 100,00		,	13 514,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		24,00	19,00	327,00	276,00	350,00	308,00	595,00	363,00	435,00	107,00	281,00	199,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		853,00	539,00	1 693,00	1 262,00	5 063,00	4 079,00	4 052,00	3 101,00	4 930,00	3 559,00	3 035,00	
	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		666,00	505,00	4 170,00	1 602,00	6 181,00	4 907,00	4 301,00	3 352,00	6 173,00	5 370,00	7 320,00	6 137,00
	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		74,00	42,00	2 551,00		3 273,00	2 409,00	3 415,00	2 460,00	2 727,00	2 019,00		
	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		1 208,00	953,00	14 754,00		18 159,00	17 980,00	13 100,00	12 963,00		15 897,00		,
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		1 228,00	813,00	6 692,00	5 729,00	11 393,00	9 529,00	7 806,00	6 914,00	10 521,00	9 414,00		10 484,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		1 294,00	990,00	17 312,00	14 612,00	18 575,00	16 317,00	26 448,00	21 201,00	28 100,00	23 341,00	14 649,00	13 514,00
	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		233,00	153,00	1 889,00	1 750,00	2 070,00	1 991,00	13 902,00	10 375,00	14 907,00	11 540,00	6 744,00	6 327,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	20	15	201	ı <b>4</b>
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		20 245,00	17 325,00	780,00	704,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		18 145,00	16 780,00	761,00	750,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		18 820,00	17 018,00	890,00	847,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		4 713,00	3 710,00	191,00	128,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		4 036,00	3 373,00	129,00	113,00
	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		4 148,00	3 339,00	180,00	132,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		4 403,00	2 767,00	522,00	250,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		3 325,00	1 944,00	467,00	247,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		3 479,00	2 040,00	592,00	330,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		1 802,00	1 545,00	0,00	0,00
	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		7 030,00	5 841,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		77,00	93,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		1 249,00	807,00	187,00	66,00
	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		5 382,00	4 004,00	520,00	336,00
	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		2 612,00	1 496,00	136,00	68,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		16 228,00	14 691,00	923,00	826,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		7 567,00	6 683,00	479,00	330,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		7 030,00	5 841,00	0,00	0,00
	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		4 006,00	3 416,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	1 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi
Priorité	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris
d'investissement	les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

## 1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	V	aleur cible (	2023)	Ta	aux de réalis	ation	2022			2022	
													Cumulé		Total annuel	Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes F	emmes	Total Hommes Femme	es

ID	Indicateur	Catégorie de région		2021							2020								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative		Cumulé		Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes				

ID	Indicateur	Catégorie de région				2019	)						2018	3		
				Cumulé			Total annuel				Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2017	1						2016	5		
				Cumulé			Total annuel			Cumulé				Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2015	5						2014			
				Cumulé			Total annuel	Qualitative	Cumulé				Total annuel		Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	1 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi
Priorité	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris
d'investissement	les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

## Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 1 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	V	aleur cible (	2023)	7	aleur cumulé			ux de réalis			2022	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					514 793,00	270 478,00	244 315,00						
CO02	chômeurs de longue durée					126 129,00	67 146,00	58 983,00						
CO03	personnes inactives					96 242,00	56 250,00	39 992,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation						56 250,00							
CO06	moins de 25 ans					571 022,00	307 039,00	263 983,00						
	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)			,		266 285,00	159 123,00	107 162,00						
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)						111 120,00							
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					113 595,00	51 842,00	61 753,00						L
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					139 011,00	75 650,00	63 361,00						
CO16	participants handicapés					12 087,00	7 196,00	4 891,00						
CO17	autres personnes défavorisées					94 832,00	48 481,00	46 351,00						
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					22 511,00	13 340,00	9 171,00						
CO19	personnes venant de zones rurales					131 169,00	70 511,00	60 658,00						
	Total général des participants					612 352,00								

ID	Indicateur Catégorie de région		2021			2020			2019	
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	2 109,00	1 097,00	1 012,00	53 394,00	28 529,00	24 865,00	58 309,00	30 414,00	27 895,00
CO02	chômeurs de longue durée	540,00	289,00	251,00	9 527,00	4 978,00	4 549,00	10 716,00	5 313,00	5 403,00
CO03	personnes inactives	2 200,00	1 344,00	856,00	6 840,00	4 136,00	2 704,00	7 526,00	4 634,00	2 892,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	2 200,00	1 344,00	856,00	6 840,00	4 136,00	2 704,00	7 526,00	4 634,00	2 892,00
CO06	moins de 25 ans	3 809,00	2 179,00	1 630,00	55 241,00	30 128,00	25 113,00	60 033,00	32 179,00	27 854,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	1 824,00	1 158,00	666,00	19 282,00	11 912,00	7 370,00	22 754,00	13 791,00	8 963,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	1 949,00	1 006,00	943,00	24 443,00	12 763,00	11 680,00	27 293,00	13 880,00	13 413,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	366,00	162,00	204,00	15 927,00	7 567,00	8 360,00	15 077,00	6 820,00	8 257,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	1 337,00	789,00	548,00	12 257,00	6 781,00	5 476,00	13 718,00	7 582,00	6 136,00
CO16	participants handicapés	121,00	79,00	42,00	1 136,00	703,00	433,00	1 405,00	823,00	582,00
CO17	autres personnes défavorisées	859,00	518,00	341,00	8 086,00	4 198,00	3 888,00	9 023,00	4 599,00	4 424,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	215,00	147,00	68,00	1 445,00	882,00	563,00	1 748,00	1 064,00	684,00
CO19	personnes venant de zones rurales	613,00	370,00	243,00	14 431,00	7 993,00	6 438,00	15 170,00	8 119,00	7 051,00
	Total général des participants	4 309,00			60 255,00			65 847,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région		2018			2017			2016	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		97 458,00	50 780,00	46 678,00	97 639,00	50 896,00	46 743,00	86 953,00	45 774,00	41 179,00
CO02	chômeurs de longue durée		23 926,00	12 541,00	11 385,00	25 080,00	13 236,00	11 844,00	25 018,00	13 634,00	11 384,00
CO03	personnes inactives		20 682,00	11 760,00	8 922,00	19 382,00	10 988,00	8 394,00	19 617,00	11 400,00	8 217,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		20 682,00	11 760,00	8 922,00	19 382,00	10 988,00	8 394,00	19 617,00	11 400,00	8 217,00
CO06	moins de 25 ans		112 384,00	59 813,00	52 571,00	110 302,00	58 607,00	51 695,00	100 111,00	54 072,00	46 039,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		52 671,00	30 850,00	21 821,00	54 140,00	31 808,00	22 332,00	51 679,00	30 882,00	20 797,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		44 690,00	21 749,00	22 941,00	42 346,00	20 455,00	21 891,00	36 523,00	17 813,00	18 710,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		19 219,00	8 804,00	10 415,00	19 155,00	8 675,00	10 480,00	17 369,00	7 774,00	9 595,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		28 490,00	15 518,00	12 972,00	27 381,00	14 725,00	12 656,00	26 377,00	14 360,00	12 017,00
CO16	participants handicapés		2 266,00	1 341,00	925,00	2 425,00	1 428,00	997,00	2 284,00	1 334,00	950,00
CO17	autres personnes défavorisées		16 012,00	8 342,00	7 670,00	17 718,00	9 077,00	8 641,00	18 053,00	9 187,00	8 866,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		4 860,00	2 785,00	2 075,00	4 983,00	2 900,00	2 083,00	4 678,00	2 842,00	1 836,00
CO19	personnes venant de zones rurales		25 321,00	13 312,00	12 009,00	24 795,00	13 102,00	11 693,00	22 387,00	12 057,00	10 330,00
	Total général des participants		118 360,00			117 077,00			106 822,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région		2015			2014	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		92 485,00	48 821,00	43 664,00	26 446,00	14 167,00	12 279,00
CO02	chômeurs de longue durée		26 876,00	14 661,00	12 215,00	4 446,00	2 494,00	1 952,00
CO03	personnes inactives		16 134,00	9 457,00	6 677,00	3 861,00	2 531,00	1 330,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		16 134,00	9 457,00	6 677,00	3 861,00	2 531,00	1 330,00
CO06	moins de 25 ans		101 721,00	54 815,00	46 906,00	27 421,00	15 246,00	12 175,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		51 607,00	30 941,00	20 666,00	12 328,00	7 781,00	4 547,00

CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	37 045,00	18 112,00	18 933,00	10 288,00	5 342,00	4 946,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	19 001,00	8 611,00	10 390,00	7 481,00	3 429,00	4 052,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	23 849,00	12 883,00	10 966,00	5 602,00	3 012,00	2 590,00
CO16	participants handicapés	2 105,00	1 269,00	836,00	345,00	219,00	126,00
CO17	autres personnes défavorisées	20 128,00	9 929,00	10 199,00	4 953,00	2 631,00	2 322,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	4 067,00	2 387,00	1 680,00	515,00	333,00	182,00
CO19	personnes venant de zones rurales	21 474,00	11 694,00	9 780,00	6 978,00	3 864,00	3 114,00
	Total général des participants	109 373,00			30 309,00		



Axe prioritaire	1 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi
Priorité	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris
d'investissement	les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

## Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Val	eur cible (2023	)		Valeur cumulée			Taux de réalisa	ition		2022	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR 1	Nombre de participants qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi		Nombre	462 016,00			611 035,00	326 728,00	239 007,00	1,32					
IR 3	Nombre de participant des moins de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi		Nombre	0,00			571 022,00	307 039,00	263 983,00						
IR 4	Nombre de participants agés de 25 à 29 ans qui ne sont ni en formation, ni en études ni en emploi		Nombre				40 013,00	19 689,00	20 324,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région		2021		2020				2019			2018			2017	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR 1	Nombre de participants qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi		4 309,00	2 441,00	1 868,00	60 234,00	32 665,00	27 569,00	65 835,00	35 048,00	30 787,00	118 140,00	62 540,00	55 600,00	117 021,00	61 884,00	55 137,00
IR 3	Nombre de participant des moins de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi		3 809,00	2 179,00	1 630,00	55 241,00	30 128,00	25 113,00	60 033,00	32 179,00	27 854,00	112 384,00	59 813,00	52 571,00	110 302,00	58 607,00	51 695,00
IR 4	Nombre de participants agés de 25 à 29 ans qui ne sont ni en formation, ni en études ni en emploi		500,00	262,00	238,00	4 993,00	2 537,00	2 456,00	5 802,00	2 869,00	2 933,00	5 756,00	2 727,00	3 029,00	6 719,00	3 277,00	3 442,00

ID	Indicateur	Catégorie de région		2016			2015			2014	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR 1	Nombre de participants qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi		106 570,00	57 174,00	49 396,00	108 619,00	58 278,00	5 041,00	30 307,00	16 698,00	13 609,00
IR 3	Nombre de participant des moins de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi		100 111,00	54 072,00	46 039,00	101 721,00	54 815,00	46 906,00	27 421,00	15 246,00	12 175,00
IR 4	Nombre de participants agés de 25 à 29 ans qui ne sont ni en formation, ni en études ni en emploi		6 459,00	3 102,00	3 357,00	6 898,00	3 463,00	3 435,00	2 886,00	1 452,00	1 434,00

### Axes prioritaires pour l'assistance technique

	• • • •	0 4	
I Axe	prioritaire	2 - Assistance technic	ille
1 1/10	prioritaire	2 Tibbibianice technic	140

## Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région		Valeur cible (2	(023)		Valeur cumulé	e	T	Taux de réalisatio	n		2022
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total H	ommes Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région				2021			2020			2	019
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femn	nes To	otal Homm	es Femmes
D	Indicateur	Catégorie de région				2018			2017			2	016
υ					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femn	nes To	otal Homm	es Femmes
<u> </u>					1 Otal	Hommes							
		I		I	Total	Tomnes	Termines					1	Tenines
D D	Indicateur	Catégorie de ré	gion		Total	Tionnics	Tennies	2015			, .	2014	T CHILLES

Axe prioritaire	2 - Assistance technique

## Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure		Valeur cible (202	(3)		Valeur cumulée	:		Taux de réalisati	on		2022	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT	Nombre d'études d'impact		Nombre	2,00			2,00	0,00	0,00	1,00				,	

ID	Indicateur	Catégorie de région		2021			2020			2019	4		2018			2017	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT	Nombre d'études d'impact		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région		2016			2015			2014	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT	Nombre d'études d'impact		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Assistance technique
Objectif spécifique	1 - Piloter, coordonner, animer, évaluer l'IEJ en France et appuyer la mise en œuvre du programme opérationnel national spécifique à l'IEJ

## Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 2/1

ID		Catégorie de région	*** ** .	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	V	aleur cible (	2023)	Ta	ux de réalis	sation				2022	2		
													Cumulé			Total annue	el	Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT	Nombre d'études d'impact		Nombre (Nombre)	IRAT Nombre d'études d'impact	Nombre	2,00			1,00%			2,00	0,00	0,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région				2021							2020			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT1	Nombre d'études d'impact		2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2019		,					2018			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT1	Nombre d'études d'impact		2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	

ID In	Indicateur	Catégorie de région				2017	1						2016			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT1 No	Nombre d'études d'impact		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2015							2014			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT1	Nombre d'études d'impact		1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	2 - Assistance technique
Objectif	2 - Communiquer sur les actions susceptibles de faire l'objet d'un cofinancement FSE et l'inscription de l'initiative pour l'emploi des jeunes dans la garantie européenne
spécifique	pour la jeunesse, valoriser et faire connaître les bonnes pratiques, les initiatives exemplaires et novatrices et les résultats,

## $Tableau\ 2C: Indicateurs\ de\ r\'esultat\ sp\'ecifiques\ au\ FSE,\ au\ FSE\ REACT-EU,\ \grave{a}\ l'IEJ\ et\ \grave{a}\ l'IEJ\ REACT-EU-2/2$

ID	Indicateur	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	v	aleur cible (	2023)	Та	aux de réali:	sation				202	2		
												Cumulé			Total annue	el	Qualitative
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRA	12 Nombre de séminaires de commuication	Nombre (Nombre)	IRAT Nombre d'études d'impact	Nombre	3,00			0,33%			1,00	0,00	0,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région				2021							2020			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT2	Nombre de séminaires de commuication		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2019							2018			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT2	Nombre de séminaires de commuication		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2017							2016			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT2	Nombre de séminaires de commuication		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2015	5						2014			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT2	Nombre de séminaires de commuication		1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

### Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe	Type	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de	2022 Cumul	2022 Cumul -	2022 Cumul -	2022 Total	2022 Total annuel -	2022 Total annuel -
prioritaire	d'indicateur					région	total	hommes	femmes	annuel	hommes	femmes
1	F	F	indicateur financier	euro	IEJ							
1	0	1	Nombre de participants de moins de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en	nombre de								
			études, ni en emploi	participants								
1	0	IR 1	Nombre de participants qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi	Nombre	IEJ		611 035,00	326 728,00	239 007,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
1	F	F	indicateur financier	euro	IEJ		615 003 905,00	548 428 823,00	412 020 982,00	
1	0	1	Nombre de participants de moins de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi	nombre de participants			571 022,00	567 213,00	511 972,00	
1	0	IR 1	Nombre de participants qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi	Nombre	IEJ		611 035,00	606 726,00	546 492,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de	2018 Cumul	2017 Cumul	2016 Cumul	2015 Cumul	2014 Cumul
						région	total	total	total	total	total
1	F	F	indicateur financier	euro	IEJ		354 041 333,00	183 040 132,00	74 703 321,00	0,00	0,00
1	0	1	Nombre de participants de moins de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi	nombre de participants			451 939,00	339 555,00	229 253,00	129 142,00	27 421,00
1	0	IR 1	Nombre de participants qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi	Nombre	<u>IEJ</u>		480 657,00	362 517,00	245 496,00	138 926,00	30 307,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure		Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	F	indicateur financier	euro	IEJ		346 342 562			731 633 965,00		
1	0		Nombre de participants de moins de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi	nombre de participants			0			0,00		
1	0		Nombre de participants qui ne sont ni en formation, ni en		TET		300000			462 016.00		
1	O		études, ni en emploi	Nombre	ILJ		300000			402 010,00		

#### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1303/2013]

#### Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	IEJ		Total	731 633 965,00	91,89%	829 457 079,28	113,37%	775 973 570,77	800 926 089,57	109,47%	789
2	FSE	Moins développées	Total	711 404,00	85,00%	714 796,25	100,48%	472 602,95	1 509 364,54	212,17%	2
2	FSE	En transition	Total	1 221 984,00	60,00%	1 227 810,29	100,48%	811 793,24	2 592 645,54	212,17%	2
2	FSE	Plus développées	Total	1 324 234,00	50,00%	1 330 548,46	100,48%	879 720,80	2 809 587,57	212,17%	2
Total	FSE	Moins développées		711 404,00	85,00%	714 796,25	100,48%	472 602,95	1 509 364,54	212,17%	2
Total	FSE	En transition		1 221 984,00	60,00%	1 227 810,29	100,48%	811 793,24	2 592 645,54	212,17%	2
Total	FSE	Plus développées		1 324 234,00	50,00%	1 330 548,46	100,48%	879 720,80	2 809 587,57	212,17%	2
Total	IEJ			731 633 965,00	91,89%	829 457 079,28	113,37%	775 973 570,77	800 926 089,57	109,47%	789
Total général				734 891 587,00	91,75%	832 730 234,28	113,31%	778 137 687,76	807 837 687,22	109,93%	795

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses					Catégorisation	par dimension					Données fina	nncières	
<b>P1.011.11.1</b> C	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	IEJ		103	01	07	07		08	01	FR	359 320,50	330 179,61	285 425,92	3
1	IEJ		103	01	07	07		06	01	FR93	238 000,00	238 000,00	164 997,60	1
1	IEJ		103	01	07	07		04	01	FR94	20 516,70	20 516,70	24 084,48	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	01	FR94	49 560,66	49 560,66	49 523,93	2
1	IEJ		103	01	07	07		08	03	FR92	225 850,73	207 780,73	225 965,55	1
1	IEJ		103	01	07	07		02	07	FR61	378 374,06	378 374,06	363 167,74	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	07	FR62	158 327,00	145 660,84	160 273,92	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	08	FR	4 615 584,35	4 241 260,46	519 906,37	3
1	IEJ		103	01	07	07		08	08	FR23	683 569,03	611 664,03	790 682,54	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	08	FR93	2 776 777,05	2 776 777,05	1 113 842,81	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	12	FR30	42 344,45	38 604,57	36 795,34	1
1	IEJ		103	01	07	07		01	12	FR94	433 640,00	398 192,00	0,00	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	13	FR22	362 710,92	332 710,92	289 734,42	1
1	IEJ	İ	103	01	07	07		07	13	FR26	167 254,69	153 691,69	210 815,46	1
1	IEJ		103	01	07	07		02	13	FR30	1 843 026,00	1 843 025,96	1 760 756,80	2
1	IEJ		103	01	07	07		05	13	FR30	183 198,94	183 198,94	182 382,19	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	13	FR81	288 987,58	288 987,58	282 064,29	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	13	FR81	290 168,48	283 836,33	272 412,14	2
1	IEJ		103	01	07	07		07	13	FR82	452 461,38	452 461,38	405 117,08	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	13	FR82	219 891,22	200 730,01	177 478,09	2
1	IEJ		103	01	07	07		08	13	FR93	298 717,74	298 717,74	48 863,85	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	14	FR22	137 842,40	137 842,40	117 831,53	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	14	FR23	191 119,61	175 619,40	113 117,92	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	14	FR30	514 028,40	470 428,40	60 005,92	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	15	FR	12 000 000,00	11 026 800,00	4 071 649,41	3
1	IEJ		103	01	07	07		07	15	FR72	179 428,80	163 983,80	166 645,22	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	17	FR72	100 083,27	92 076,61	16 707,73	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	18	FR10	1 807 734,76	1 663 097,76	1 431 094,43	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR10	590 644,60	543 398,83	502 761,83	3
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR21	127 864,80	127 864,80	94 618,89	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR22	390 168,33	390 168,33	398 905,39	1
1	IEJ		103	01	07	07		02	18	FR23	557 814,57	532 636,99	458 394,62	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR23	488 719,64	473 594,64	364 250,12	2
1	IEJ		103	01	07	07		07	18	FR24	109 416,00	99 516,00	101 650,37	1
1	IEJ	İ	103	01	07	07		08	18	FR24	91 900,20	84 548,20	46 002,12	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR26	155 810,30	141 070,30	58 821,97	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR30	342 510,21	311 686,21	56 997,45	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR61	609 613,38	560 173,81	636 692,61	1
1	IEJ		103	01	07	07		02	18	FR72	99 198,40	91 262,53	47 620,76	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR72	619 068,52	569 780,92	683 049,83	3
1	IEJ		103	01	07	07		06	18	FR81	70 000,00	64 400,00	34 132,64	1
1	IEJ		103	01	07	07	İ	08	18	FR81	74 928,00	68 933,76	33 690,68	1
1	IEJ		103	01	07	07	İ	06	18	FR82	147 840,00	147 840,00	150 247,08	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR82	426 261,89	391 625,89	387 445,79	3
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR83	47 610,00	43 610,00	47 610,00	1
1	IEJ		103	01	07	07	1	06	18	FR92	8 861 250,03	8 850 000,03	10 057 408,50	
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR92	8 540 000,00	7 856 800,00	11 159 196,16	
1	IEJ		103	01	07	07	<del>                                     </del>	06	18	FR93	5 078 495,54	4 666 335,54	4 974 494.47	-

Axe prioritaire		éristiques des lépenses				Catégorisation	par dimension					Données fina	ncières	
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	IEJ		103	01	07	07	•	06	18	FR94	18 675 097,12	18 675 097,12	28 807 433,90	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	18	FR94	2 300 000,00	2 116 000,00	1 207 713,78	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FR94	16 043 727,12	15 070 370,32	27 210 516,15	6
1	IEJ		103	01	07	07		08	18	FRZZ	4 532 101,15	4 532 101,15	7 765 548,30	2
1	IEJ		103	01	07	07		02	19	FR10	754 160,14	701 660,14	866 281,73	2
1	IEJ		103	01	07	07		07	19	FR10	1 542 764,48	1 419 364,48	1 002 516,99	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR10	1 453 303,75	1 268 507,38	1 321 586,48	3
1	IEJ		103	01	07	07		07	19	FR21	1 441 388,47	1 324 491,86	871 488,47	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR21	358 358,00	329 295,17	258 461,52	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR22	1 087 466,77	950 911,11	894 940,86	3
1	IEJ		103	01	07	07		06	19	FR23	452 820,48	440 810,48	398 956,34	2
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR23	2 478 838,42	2 358 868,78	2 298 118,23	8
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR24	3 931 072,09	3 931 072,09	3 342 238,69	3
1	IEJ		103	01	07	07		05	19	FR30	444 690,77	406 690,77	466 848,74	1
1	IEJ		103	01	07	07		06	19	FR30	14 631 251,78	13 252 614,64	11 442 725,48	4
1	IEJ		103	01	07	07		07	19	FR30	1 365 340,00	1 254 611,04	73 316,40	2
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR30	1 989 392,95	1 828 052,95	46 724,91	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	19	FR42	698 659,26	641 998,00	325 526,53	1
1	IEJ		103	01	07	07		02	19	FR62	146 264,76	146 264,76	129 731,14	1
1	IEJ		103	01	07	07		06	19	FR62	171 390,32	157 679,10	173 506,06	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR62	1 428 593,86	1 313 180,26	1 150 824,72	9
1	IEJ		103	01	07	07		06	19	FR72	1 197 503,82	726 324,08	1 130 824,72	2
1	IEJ		103	01	07	07		07	19	FR72	362 291,51	331 391,51	354 234,07	2
1	IEJ		103	01	07	07		08		FR72	59 535,17	54 235,17	58 286,80	1
1				_					19		,		·	1
1	IEJ		103	01	07	07		06	19	FR81	55 906,68	50 656,22	55 655,43	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR81	437 138,38	401 578,70	431 771,43	4
1	IEJ		103	01	07	07		02	19	FR82	1 114 153,55	933 741,57	928 868,25	3
1	IEJ		103	01	07	07		06	19	FR82	912 971,27	841 445,27	698 684,04	3
1	IEJ		103	01	07	07		07	19	FR82	359 446,71	359 446,71	320 479,88	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR82	3 225 140,76	2 923 536,64	1 971 599,27	8
1	IEJ		103	01	07	07		07	19	FR91	915 090,68	841 883,42	1 301 313,27	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR91	729 702,12	668 936,76	235 240,21	3
1	IEJ		103	01	07	07		02	19	FR93	365 979,24	365 979,24	95 643,07	1
1	IEJ		103	01	07	07		06	19	FR93	730 800,00	730 800,00	672 964,36	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR93	773 290,84	771 556,62	105 402,26	1
1	IEJ		103	01	07	07		05	19	FR94	681 886,62	627 335,80	281 737,83	1
1	IEJ		103	01	07	07		06	19	FR94	653 759,78	653 759,78	310 395,00	2
1	IEJ		103	01	07	07		07	19	FR94	34 703,90	34 703,90	37 065,18	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	19	FR94	16 299 554,29	16 274 757,39	8 063 561,11	7
1	IEJ		103	01	07	07		02	20	FR81	666 086,54	612 361,23	634 940,45	2
1	IEJ		103	01	07	07		06	20	FR83	95 200,00	95 200,00	101 883,60	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR	3 386 155,16	3 111 537,99	1 161 208,86	3
1	IEJ		103	01	07	07		02	21	FR10	2 592 625,96	2 400 957,00	2 296 272,32	2
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR10	609 513,34	591 295,04	422 379,00	3
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR10	1 615 844,26	1 517 873,57	1 225 114,03	4
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR21	149 940,00	137 779,86	149 940,00	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR21	3 283 638,29	3 283 638,29	3 014 134,59	10
1	IEJ		103	01	07	07		02	21	FR22	360 842,28	360 842,28	367 064,30	1
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR22	2 458 559,63	2 258 440.05	1 175 830,86	3
1	IEJ		103	01	07	07		07	21	FR22	105 849,88	97 265,44	53 117,53	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR22	1 614 534,73	1 565 890,31	1 432 742,68	10
1	IEJ		103	01	07	07		02	21	FR23	1 593 914,04	967 246,76	1 196 169,24	4
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR23	115 607,38	106 231,62	134 933,84	1
1	1LJ		105	V1	07	07	l .	00	41	11843	113 007,38	100 231,02	134 933,04	1

Axe prioritaire		téristiques des lépenses				Catégorisation	par dimension					Données fina	ncières	
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	IEJ		103	01	07	07		07	21	FR23	840 859,50	840 859,50	165 247,79	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR23	4 246 996,64	4 106 458,04	3 006 152,62	5
1	IEJ		103	01	07	07		02	21	FR24	164 607,33	164 272,33	164 884,98	2
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR24	40 672,04	40 672,04	44 195,07	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR24	567 214,91	560 773,33	518 848,51	4
1	IEJ		103	01	07	07		02	21	FR26	212 433,85	203 599,32	79 456,20	2
1	IEJ		103	01	07	07		05	21	FR26	47 912,15	44 026,47	48 527,21	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR26	1 740 541,45	1 599 382,90	1 630 517,08	4
1	IEJ		103	01	07	07		02	21	FR30	3 398 922,96	3 127 730,70	2 945 948,00	
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR30	4 032 378,45	3 722 930,57	2 534 754,95	8
1	IEJ		103	01	07	07		07	21	FR30	2 899 386,53	2 758 951,03	2 925 364,52	4
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR30	21 751 081,42	20 239 186.48	16 897 939.87	41
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR41	104 230.00	104 230,00	116 621,12	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	21	FR41	322 665,76	322 665,76	309 578,27	1
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR41	169 680,00	169 680,00	179 121,22	1
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR42 FR42	878 308,37	832 912,35	850 581,88	3
1	IEJ		103	01	07	07	<del>                                     </del>	07	21	FR42 FR42	303 547,41	832 912,35 278 929,71	288 843,83	
1			103	-		07					816 000.00	749 822.40	288 843,83 837 850,24	1
1	IEJ			01	07			06	21	FR61		, .	,	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	21	FR61	931 024,86	888 256,86	853 447,45	4
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR61	8 914 677,65	8 436 257,71	6 763 015,82	9
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR62	67 670,00	64 170,00	62 786,63	1
1	IEJ		103	01	07	07		02	21	FR72	621 531,48	603 354,25	606 833,29	3
1	IEJ		103	01	07	07		07	21	FR72	100 502,37	96 790,37	73 235,83	2
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR72	2 477 049,73	2 382 704,82	2 183 349,95	25
1	IEJ		103	01	07	07		02	21	FR81	171 787,44	163 543,65	119 918,01	2
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR81	147 000,00	147 000,00	148 980,33	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	21	FR81	414 221,82	401 169,02	406 397,16	4
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR81	2 284 684,73	2 262 209,73	1 825 645,33	18
1	IEJ		103	01	07	07		02	21	FR82	1 322 605,92	1 185 532,43	1 167 966,34	4
1	IEJ		103	01	07	07		05	21	FR82	280 535,84	280 535,84	231 731,77	1
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR82	1 728 015,01	1 634 929,04	1 643 252,16	6
1	IEJ		103	01	07	07		07	21	FR82	582 831,88	534 050,73	202 856,24	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR82	3 479 226,91	3 313 592,18	3 100 960,02	17
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR83	302 176,50	280 442,38	284 397,65	2
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR91	688 809,24	633 709,24	192 884,78	1
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FR92	529 652,36	510 727,02	257 206,03	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR92	747 919,21	707 610,79	720 122,17	
1	IEJ		103	01	07	07		02	21	FR93	461 238,32	424 267,94	478 513,92	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR93	1 570 539,51	1 511 649,80	1 057 370,56	
1	IEJ		103	01	07	07	<del>                                     </del>	02	21	FR94	3 369 295,00	3 369 295,00	3 120 271,12	
1	IEJ		103	01	07	07		08	21	FR94	11 717 708,48	11 717 708,48	12 031 397,32	
1	IEJ		103	01	07	07		06	21	FRZZ	1 395 095,43	1 395 095,43	960 987,72	1
1	IEJ		103	01	07	07	1	08	21	FRZZ	5 566 349.91	5 566 349.91	5 196 330.15	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	22	FRIO	5 500 349,91	562 160,70	469 658,20	1
1	IEJ		103	01	07	07	<del>                                     </del>	08	23	FR IO	401 470,00	362 160,70 368 910,78	206 858,69	1
1	IEJ		103	01	07	07	<del>                                     </del>	08	23			,	206 858,69 799 070,65	3
1							1		1	FR10	769 667,65	705 667,65		
1	IEJ		103	01	07	07	-	04	23	FR30	354 886,13	354 886,13	325 875,52	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	23	FR81	206 229,92	206 229,92	181 578,84	1
1	IEJ		103	01	07	07	ļ	08	24	FR	372 504 179,46	342 294 092,94	401 568 608,53	36
1	IEJ		103	01	07	07	ļ	02	24	FR10	341 191,20	311 191,20	399 369,32	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	24	FR10	224 800,10	206 800,10	225 476,15	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR10	8 274 337,66	7 793 735,87	6 666 831,61	11
1	IEJ		103	01	07	07		06	24	FR21	3 247 350,54	3 097 968,29	3 147 869,63	6

Axe prioritaire		téristiques des lépenses				Catégorisation	par dimension					Données fina	ncières	
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	IEJ		103	01	07	07		07	24	FR21	213 390,27	213 390,27	216 475,97	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR21	2 201 726,87	2 201 726,87	2 150 781,66	10
1	IEJ		103	01	07	07		02	24	FR22	270 219,96	265 606,44	280 555,60	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	24	FR22	666 161,57	666 161,57	724 751,22	2
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR22	8 933 565,93	8 528 500,56	8 343 359,21	23
1	IEJ		103	01	07	07		02	24	FR23	246 300,68	226 325,70	160 815,50	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	24	FR23	480 000,00	429 955,20	198 307,50	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR23	3 447 499,91	3 258 621,73	2 131 835,18	12
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR24	2 743 647,32	2 601 285,40	2 406 969,68	15
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR26	531 635,65	496 309,75	465 208,05	5
1	IEJ		103	01	07	07		02	24	FR30	385 948,81	354 657,02	284 694,71	2
1	IEJ		103	01	07	07		06	24	FR30	233 154,60	214 237,23	142 615,00	1
1	IEJ		103	01	07	07		07	24	FR30	249 596,71	228 662,28	105 873,29	2
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR30	26 612 340,40	24 380 817,68	20 092 293,77	51
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR42	858 893,83	812 905,37	768 662,15	4
1	IEJ		103	01	07	07		02	24	FR61	1 192 586,84	1 087 586,84	1 129 457,20	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR61	7 063 783,68	6 661 627,00	5 783 347,62	12
1	IEJ		103	01	07	07		06	24	FR62	213 940,02	196 697,93	184 931,50	3
1	IEJ		103	01	07	07		07	24	FR62	407 871,60	398 371,60	319 013,22	2
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR62	3 412 715,66	3 289 438,23	2 689 842,96	9
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR72	1 372 102,31	1 257 289,31	1 132 255,61	9
1	IEJ		103	01	07	07		06	24	FR81	643 500,58	603 912,79	379 221,37	4
1	IEJ		103	01	07	07		07	24	FR81	215 179,81	215 179,81	229 439,51	2
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR81	8 954 451,77	8 836 372,75	7 711 705,39	46
1	IEJ		103	01	07	07		02	24	FR82	279 411,51	279 411,51	239 064,88	2
1	IEJ		103	01	07	07		06	24	FR82	2 830 857,42	2 668 786,75	2 196 864,60	10
1	IEJ		103	01	07	07		07	24	FR82	1 751 767,82	1 720 634,82	1 384 607,59	10
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR82	5 296 060,53	4 908 879,17	4 063 438,43	23
1	IEJ		103	01	07	07		02	24	FR83	476 783,83	476 783,83	336 775,13	2.3
1	IEJ		103	01	07	07		07	24	FR83	251 271,94	230 271,94	222 396,71	3
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR83	231 271,94	219 562,50	224 581,20	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR83 FR91	38 559 462,50	,	38 487 341,88	14
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR92	· · ·	36 973 766,81 12 158 393,44		14
1	IEJ		103	01	07	07		06	24	FR93	12 593 223,92	· ·	7 671 872,69 447 965,06	4
1											695 337,17	639 537,17		1
1	IEJ		103	01	07	07		07	24	FR93	8 982 620,95	8 284 231,75	12 393 533,03	
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR93	3 306 596,96	3 128 989,10	1 747 531,22	7
1	IEJ		103	01	07	07		06	24	FR94	10 255 863,45	10 255 863,45	9 110 414,02	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR94	8 522 754,60	8 024 061,52	5 655 905,62	10
1	IEJ		103	01	07	07		06	24	FRZZ	158 233,84	158 233,84	0,00	1
1	IEJ		103	01	07	07		08	24	FRZZ	4 438 378,20	4 103 548,48	3 490 811,99	7
2	FSE	Moins développées	121	01	07	07		08	24	FR	627 443,68	385 250,38	1 430 118,73	1
2	FSE	Moins développées	122	01	07	07		08	18	FR	87 352,57	87 352,57	79 245,81	1
2	FSE	En transition	121	01	07	07		08	24	FR	1 077 764,20	661 747,15	2 456 524,49	1
2	FSE	En transition	122	01	07	07		08	18	FR	150 046,09	150 046,09	136 121,05	1
2	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	24	FR	1 167 947,12	717 119,46	2 662 076,46	1
2	FSE	Plus développées	122	01	07	07		08	18	FR	162 601,34	162 601,34	147 511,11	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
<b>Utilisation</b> du	Axe	Montant du soutien de	Part du soutien de l'Union	Montant du soutien de l'Union	Part du soutien de l'Union
financement	prioritaire	l'Union envisagé pour le	à l'axe prioritaire (en %)	utilisé au titre du financement	à l'axe prioritaire (en %)
croisé		financement croisé sur la	(3/soutien de l'Union à	croisé sur la base des dépenses	(5/soutien de l'Union à
		base de certaines	l'axe prioritaire*100)	éligibles déclarées par le	l'axe prioritaire*100)
		opérations (en euros)		bénéficiaire à l'autorité de	
				gestion (en euros)	

Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est	Part de la dotation totale (participation de	Dépenses éligibles	Part de la dotation totale (participation de
envisagé de supporter en	l'Union et nationale) allouée au programme du	supportées en dehors de	l'Union et nationale) allouée au programme du
dehors de l'Union au titre des	FSE ou part du FSE dans un programme	l'Union déclarées par le	FSE ou part du FSE dans un programme
objectifs thématiques 8 et 10	multi-fonds [1/dotation totale (contribution de	bénéficiaire à l'autorité	multi-fonds [3/dotation totale (contribution de
sur la base des opérations	l'Union et nationale) allouée au programme du	de gestion (en euros)	l'Union et nationale) allouée au programme du
retenues (en euros)	FSE ou part du FSE dans un programme		FSE ou part du FSE dans un programme
	multi-fonds*100]		multi-fonds*100]

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe	Montant du soutien de l'Union au titre	Montant du soutien de l'Union au	Dépenses éligibles	Soutien de l'Union correspondant aux
prioritaire	de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et	titre de l'IEJ (dotation propre à	supportées dans le	dépenses éligibles supportées dans le
	soutien du FSE correspondant) prévu	l'IEJ et soutien du FSE	cadre des opérations	cadre des opérations visant à soutenir
	pour être alloué à des jeunes en dehors	correspondant) alloué à des	visant à soutenir des	des jeunes en dehors des régions
	des régions de niveau NUTS 2	opérations visant à soutenir des	jeunes en dehors des	admissibles, résultant de l'application
	admissibles (en euros), tel qu'indiqué à	jeunes en dehors des régions de	régions éligibles (en	d'un taux de cofinancement de l'axe
	la section 2.A.6.1 du programme	niveau NUTS 2 éligibles (en	euros)	prioritaire (en euros)
	opérationnel	euros)		
1	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Les résultats de l'enquête sur la situation à 6 mois des participants des opérations du PON IEJ entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 juin 2022 sont disponibles depuis avril 2023. C'est la dernière enquête de la programmation 2014-2020 qui sera effectuée sur les participants. Un rapport de synthèse de toutes les enquêtes conduites au cours de la programmation sera produit fin septembre 2023.

L'enquête 2023 concerne les 3 632 participants sortis, entre juillet 2021 et juin 2022, d'une opération financée par l'IEJ (1 200 répondants à l'enquête).

Le taux d'emploi à 6 mois des participants IEJ est de 44%, en retrait de 9 points par rapport à l'année précédente. Cela est en partie lié au profil des participants qui a sensiblement évolué vers des publics plus jeunes (56% sont âgés de moins de 20 ans contre 20% auparavant) et plus défavorisés (40% en situation défavorisée, contre 24%), pour qui l'accès à l'emploi est plus difficile. Cela peut également s'expliquer par la fin des dispositifs de l'IEJ financés par le volet national FSE porté par Pôle emploi et les missions locales, l'absence de ces porteurs impacte le taux d'insertion. Par rapport à la vague précédente, le taux d'insertion recule d'ailleurs pour toutes les catégories de participants, sauf pour ceux qui ont un niveau de formation supérieur.

Sur la qualité des emplois occupés à 6 mois, un tiers sont des contrats aidés, et 41% sont des emplois durables, soit 9 points de moins que l'année précédente. Les revenus mensuels sont aussi plus faibles qu'auparavant, inférieurs à 1000 euros pour 43% des participants et compris entre 1000 et 1500 euros pour 39% d'entre eux (contre 29% et 49% l'année précédente). Les femmes sont davantage employées en CDD que les hommes (31% contre 26%) tandis que ces derniers sont plus souvent en contrat d'intérim (12% pour les femmes et 16% pour les hommes).

Le taux de formation 6 mois après la sortie des opérations a quant à lui significativement augmenté, passant de 9 à 20% (de même le taux de formation, éducation ou apprentissage est passé de 16% à 30%). Les formations suivies sont en majorité qualifiantes, débouchant sur un diplôme, un titre d'Etat ou un certificat de qualification professionnelle. Près de 7 formations sur 10 s'accompagnent d'un stage, rémunéré dans 4 cas sur 10.

Les participants qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi à 6 mois représente 10% des jeunes, taux en progression de 3 points. Un tiers d'entre eux sont en recherche de formation, 24% sont inactifs pour des raisons de santé, 14% sont toujours en réflexion sur leur projet professionnel et 12% ont des contraintes de garde d'enfants.

Enfin, sur la perception des opérations, plus de deux tiers des participants estiment que l'opération à laquelle ils ont participé leur a permis de mieux définir leur projet professionnel et les trois quarts déclarent qu'elle a joué un rôle positif dans leur parcours et leur a permis de gagner en autonomie et de reprendre confiance en leurs capacités professionnelles. Le taux de notoriété est moindre cette année avec seulement un participant sur cinq qui a eu connaissance de l'initiative pour l'emploi des Jeunes et 10% seulement savent que l'opération est financée par des fonds européens.



## 5. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, Y COMPRIS AU TITRE DE REACT-EU, LE CAS ÉCHÉANT

Les crédits REACT-EU n'ont pas été mobilisés au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes



## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Dès les premiers bilans déposés pour le PON IEJ en 2015, deux éléments susceptibles d'entraver la réalisation complète du programme ont été identifiés. D'une part, il a été constaté des niveaux de sous-réalisation plus élevés que sur le PON FSE, dû à un public plus difficile à capter et auprès duquel les pièces justificatives sont moins faciles à obtenir. D'autre part, les taux de rejet après contrôle ont été évalués à environ 15% des montants totaux en début de programmation, principalement liés aux contraintes de justification du statut de NEET. Ces éléments ont été en partie corrigés au cours de la programmation, notamment à la suite des échanges avec la Commission européenne qui ont autorisé l'utilisation d'attestations sur l'honneur contresignée par le jeune et la structure d'accompagnement pour justifier du statut de NEET. Cependant, un audit de la cour des comptes européennes en 2022 a remis en cause la validité de cette attestation, ce qui conduira au cas par cas à des vérifications accrues de la part de l'autorité d'audit lors des audits d'opérations à venir.

Les abondements de crédits sur la maquette IEJ en cours de programmation ont également pu constituer une contrainte de mise en œuvre, l'EJ devant faire face à la concurrence d'autres dispositifs, de même que l'éligibilité de nouveaux territoires. L'échange de bonnes pratiques entre services gestionnaires a permis de pallier cette difficulté.

Enfin, la crise sanitaire en 2020 qui s'est poursuivie en 2021 et 2022 a été un frein dans la bonne exécution d'un certain nombre d'opérations. Les conséquences des confinements se sont en effet répercutées sur certaines actions et sur la situation financière de nombreux porteurs. Les autorités de gestion déléguées ont permis dans certains cas l'établissement d'avenants de prolongation de la réalisation sur l'année 2022 afin d'assurer la continuité des actions au bénéfice des participants.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Un indicateur unique de réalisation, assorti d'une cible, a été retenu pour le PON IEJ. Il s'agit de l'indicateur commun relatif au nombre de participants ni en formation, ni en études, ni en emploi.

La cible est fixée à 462 016 pour 2023.

Fin 2022, le nombre de participants entrés dans des opérations IEJ depuis 2014 est de 638 960.

Concernant l'indicateur financier, la cible 2023 correspond à un objectif de certification en coût total. En tenant compte des modifications de 2020, cette cible s'établit à 731 633 965 euros. En 2022, le montant certifié est de 662 854 792€, soit 90% de la maquette.

Le taux de programmation EU est de 112,24 %, le taux de programmation UE net des sous-réalisation atteint 98%. Le retard initial du PON IEJ a donc été rattrapé en fin de programmation de manière satisfaisante.

## 7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014



## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS



# 9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT A PRESENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLEGES: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

_									
	Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire



## 10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

		1 1								
Projet CCI Statut	Total des	Coûts totaux	Date	de Date d'accord/approbation tacite	Date prévue pour le début de la	Date	Axes prioritaires/priorités	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des État d'avancement actuel - progrès physiques Résultats	Date de signature du	Observations
du GP	investissements	éligibles	notification/soumission	par la Commission	mise en œuvre (année,	d'achèvement	d'investissement	dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au - Principale phase de mise en œuvre du projet principaux	premier marché de	i l
		_	prévue		trimestre)	prévue		coût total éligible)	travaux	1

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Non concerné Non



Non concerné



## 10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non concerné



Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du (	CCI Phase de mise en	n Montant total des	Total de l'aide	Contribution du PO	Axe	Type de	Soumission [prévue] à la	Date [prévue] pour le début de	Fin	Principaux résultats et	Total des dépenses éligibles certifiées	Observations
PAC	œuvre du PAC	coûts éligibles	publique	au PAC	prioritaire	PAC	Commission	la mise en œuvre	[prévue]	réalisations	auprès de la Commission	



Non concerné



D	۱D	T	T	D
$\Gamma$	łΚ		III.	n

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

- 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]
- 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE)  $n^{\circ}$  1303/2013]

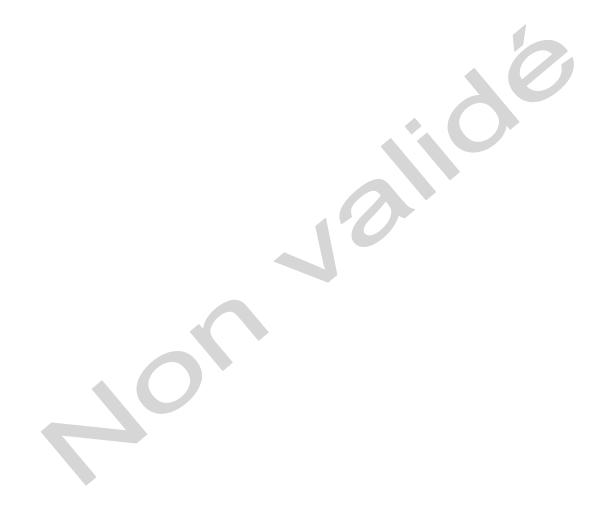
Axe prioritaire	1 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi
Axe prioritaire	2 - Assistance technique

- 11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]
- 11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]
- 11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

	Axe	Montant du soutien affecté aux objectifs liés	_
Total 0,00 0,00%	prioritaire	au changement climatique (en EUR)	programme opérationnel (%)
	Total	0,00	0,00%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

- 12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013
- 12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations





12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication



13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNEES PEUVENT ETRE INCLUSES DANS LE RAPPORT A PRESENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNEES REQUISES DANS LE RAPPORT PRESENTE EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)



14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIEME ALINEA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser le Fonds
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes
Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu des programmes principaus opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7 «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégies macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:
<ul> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)</li> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)</li> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)</li> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)</li> <li>□ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)</li> </ul>

FR FR

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]



## 16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.



## 17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).



## 18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU REGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ECHEANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

Intitulé du document Type de document D	Date du document Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
---	-----------------------------------	----------------------------	----------	--------------	------------



Gravité Code Messages

